



Garéoult

MARCHE & COURSE

2^{ème} édition

A chacun son rythme contre le cancer du sein !

SAMEDI OCTOBRE 15

RDV - STADE MATRAGLIA

9H00 - Inscription & Retrait des dossards

9H45 - Echauffement collectif

10H00 - DÉPART DE LA MARCHÉ / COURSE

2 PARCOURS AU CHOIX DES PARTICIPANTS :

- ↳ Une boucle d'environ 4 Km
- ↳ Un ou plusieurs tours de Stade

Pour accéder au bulletin d'inscription



SCANNEZ-MOI

CHALLENGE HANDIROSE : Collecte de Bouchons Roses blancs, violets & rouges.

SOYEZ SOLIDAIRE, DÉGUISEZ VOUS DE ROSE !

PARTICIPATION : 2€ minimum

Pré-inscription conseillée : En Mairie ou sur www.gareoult.fr

Renseignements : 04 94 72 87 08



- Manifestation organisée dans le cadre d'**OCTOBRE ROSE**
- Les fonds récoltés seront intégralement reversés à LA LIGUE contre le cancer



- RÉGLEMENT -

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Dans le cadre des animations programmées au mois d'Octobre en faveur de la lutte contre le cancer du sein, la Ville de Garéoult organise une marche et course solidaire ouverte à tous. Cette marche/course n'est pas chronométrée et ne donnera pas lieu à classement.

Pour tous renseignements concernant, cet événement, vous pouvez contacter le service événementiel par mail à communication@gareoult.fr ou par téléphone au 04 94 72 87 08.

ARTICLE 2 : DATE, HORAIRE ET CIRCUIT

La manifestation a lieu le SAMEDI 15 OCTOBRE 2022 à Garéoult.

Le point de rendez-vous est donné à partir de 9H au stade Matraglia situé avenue du Docteur Francis Bosio.

Afin de permettre à tous de participer à cet événement, deux niveaux de difficultés sont proposés :

O Une marche/course sous forme de boucle d'environ 4 km hors du stade (conseillée à partir de 14 ans et aux coureurs et marcheurs de bon niveau).

(Parcours proposé : 1 tour d'échauffement au stade / avenue Bosio / Chemin des plants / Chemin du pigeonier/ Retour au stade)

O Une marche/course sous la forme d'un ou plusieurs tour(s) du stade au choix du participant

HORAIRES :

De 9H à 9H45 : Inscription et retrait des dossards
Stade Matraglia (Avenue du Docteur Francis Bosio)

De 9H15 à 9H45 : Echauffement collectif

A 10H : Départ groupé de la Marche/Course

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La marche/course se veut ludique et solidaire. Elle n'est pas chronométrée et ne donnera pas lieu à classement.

Compte tenu de l'objet de l'événement proposé et afin de montrer leur soutien à la cause, les participants sont invités à se déguiser et à porter du Rose (vêtements, chaussures, accessoires...)

Elle est ouverte à tous mais chaque participant certifie disposer d'une forme physique suffisante pour participer à cette manifestation sportive sans risque pour sa santé. La marche/course est incompatible avec toutes pathologies risquant de mettre en danger le participant compte tenu de l'effort physique qu'elle engendre.

La marche/course est ouverte aux mineurs accompagnés d'un adulte, qui en assure la surveillance et la responsabilité.

Les mineurs de 16 ans et plus sont autorisés à y participer seuls sous réserve de fournir une autorisation parentale signée du représentant légal.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Afin de faciliter l'organisation et l'accueil des participants le jour de la marche/course, une préinscription en mairie est fortement conseillée via :

Le formulaire en ligne disponible sur le site www.gareoult.fr rubrique agenda via la plateforme Google Forms.

Le formulaire papier disponible à l'accueil de la Mairie de Garéoult située place de l'Eglise.

L'inscription peut également se faire le jour de la marche/course à partir de 9H au stade.

Toute personne âgée de 16 ans et plus doit remplir un formulaire d'inscription pour participer à la course.

Les enfants de moins de 16 ans participants à la course doivent figurer sur le formulaire d'inscription de l'adulte qui en a la charge.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la marche/course.

ARTICLE 5 : FRAIS D'INSCRIPTION

La marche/course étant organisée dans un but solidaire, une participation libre est proposée avec un minimum de 2 €. Celle-ci sera à déposer dans l'urne placée au retrait des dossards. Le contenu de l'urne sera remis au représentant de la Ligue Contre le Cancer à l'issue de l'événement. Elle ne peut pas donner lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.

Seuls les dons effectués directement auprès de la Ligue contre le cancer, lors la présence d'un représentant aux stands ou en ligne via le site : www.ligue-cancer.net pourront donner lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre tous risques liés à la course.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

ARTICLE 7 : SECURITE

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de la Ville de Garéoult qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS).

La sécurité sera assurée par des signaleurs bénévoles présents sur les voies routières, des agents de Police Municipale et des membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur le dossard.

ARTICLE 8 : CHARTE DU COUREUR

La marche/course se veut ludique et conviviale. Elle n'a pas d'enjeu sportif identifié.

Tout participant est tenu de porter assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur/marcheur autorise expressément le service Communication de la Ville de Garéoult à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la marche/course du dimanche 17 octobre 2021, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ARTICLE 11 : ANNULATION, INTEMPERIES

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de reporter ou d'annuler la manifestation.

ARTICLE 12 : CONSENTEMENT

NOM :

PRÉNOM :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'y conformer.

Fait à Garéoult, le

Mention « Lu et Approuvé »

Signature

